

## Saison 2 : Épisode 27

# Des comptes à rendre

### RÉSUMÉ DE L'ÉPISODE

Suite à la mort d'une jeune patiente, fille d'un leader politique, la gestion et la qualité des médicaments utilisés au centre de santé est mise en cause. Le Dr Moulaye est persuadé de l'innocence de son équipe. Alors que M. Sangaré et Korsa tentent de se couvrir, Emadé dénonce Gino, le trafiquant de produits éclaircissants, à la police.

### THÉMATIQUE PRINCIPALE

- Les comités d'usagers et les droits des patient·e·s

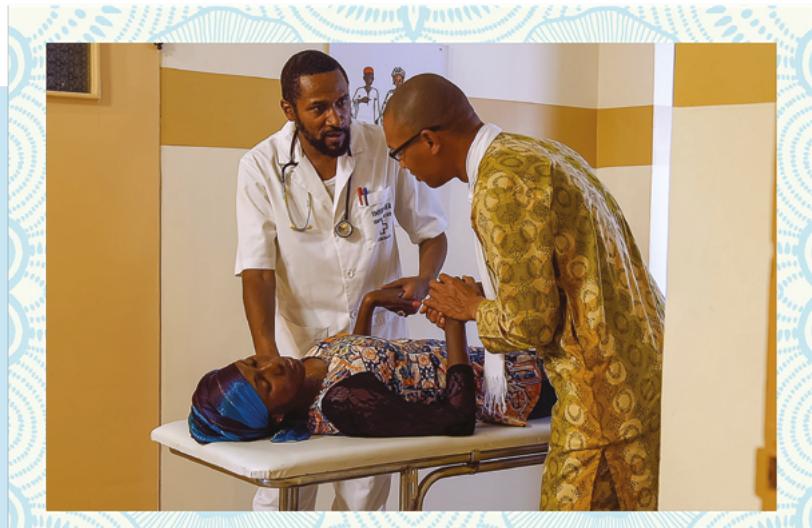
### QUESTIONS GÉNÉRALES

- Comment avez-vous trouvé l'épisode ? Qu'est-ce qui vous a plu ? Qu'est-ce qui vous a moins plu ? Qu'est-ce qui vous a marqué ? Avez-vous des remarques sur des passages spécifiques de l'épisode ?

#### EXTRAIT 1

##### 1'52-2'30

Une jeune fille, qui avait déjà été prise en charge quelques jours auparavant pour une pneumopathie, est de nouveau admise au centre de santé. Les antibiotiques qui lui avaient été administrés lors de la première consultation n'ont pas fait effet et l'état de la jeune fille a empiré. Korsa ordonne le transfert immédiat aux urgences de l'hôpital.



#### Questions sur l'extrait

- Àu début de l'épisode, dans quel état se trouve la jeune fille admise au centre de santé ? Est-ce sa première visite au centre ? Avait-elle reçu un traitement lors de sa précédente visite ? Pourquoi Jean-Paul est-il surpris de son état ? Quelle décision prend Korsa ?

#### Questions liant la fiction et l'expérience personnelle

- Connaissez-vous des personnes qui ont vécu des situations similaires ? Comment ont-elles réagi ? Est-ce que ce sont des situations qui pourraient vous arriver ?

## EXTRAIT 2

**14'18-15'25**

M. Achi, le père de la jeune fille décédée, réunit le comité d'usagers et leur expose le but de la réunion. Sa fille Emilie n'aurait pas dû mourir d'une simple pneumopathie et il veut savoir à quel niveau se situe la faute qui lui a coûté la vie. L'un des membres du comité lui répond que le comité a le droit de demander des comptes auprès du Ministère de la santé et qu'il·elle·s vont tout faire pour exposer au grand jour la vérité.

**Questions sur l'extrait**

- ▶ Qui sont les personnes que M. Achi réunit pour leur demander de l'aide à propos de la mort de sa fille ? Quel est le nom du comité dont ils font partie ? Pourquoi M. Achi a-t-il demandé au comité des usagers de se réunir ? Que veut-il savoir ? Que soupçonne-t-il ? Que lui répond l'un des membres du comité ?

**Questions liant la fiction et l'expérience personnelle**

- ▶ Connaissez-vous des personnes qui ont vécu des situations similaires ? Comment ont-elles réagi ? Est-ce que ce sont des situations qui pourraient vous arriver ?

**Questions sur la thématique**

- ▶ Savez-vous ce qu'est un comité d'usagers ? Aviez-vous déjà entendu parler des comités d'usagers ? Quel est le rôle de ces comités au sein des structures de santé ? Que/qui défendent-ils ? Quels sont, selon vous, les droits des patient·e·s ? Pouvez-vous les citer ? Quels droits avez-vous lorsque vous êtes pris·e·s en charge dans une structure de santé ? Selon vous, est-il normal que les patient·e·s puissent s'impliquer dans les activités et la gestion des centres de santé ? Selon vous, est-il normal que les patient·e·s puissent s'interroger sur d'éventuelles erreurs médicales ? Pourquoi ? Pensez-vous que l'implication des patient·e·s puissent améliorer la qualité et la sécurité des soins ?

# INFORMATIONS CLÉS

## Les comités d'usagers

La·le patient·e pris·e en charge dans les structures de soins est un « usager » du système de santé. Un **comité d'usagers** est composé de personnes bénévoles qui portent la voix des malades et de leurs proches au sein des structures de santé. Les comités d'usagers représentent les patient·e·s, défendent leurs intérêts et veillent au respect de leurs droits.

Selon l'OMS, « lorsqu'on donne aux gens la possibilité de participer activement aux soins qui les concernent, plutôt qu'ils en soient les bénéficiaires passifs, on respecte leurs droits humains, on obtient de meilleurs résultats et les systèmes de santé deviennent plus efficaces. »<sup>1</sup>

1 [OMS, La santé est un droit humain fondamental, déclaration du Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, 10 décembre 2017](#)

## Les droits des patient·e·s et les devoirs des professionnel·le·s de santé

Selon l'OMS, les droits des patient·e·s englobent des libertés et des droits : notamment la liberté de contrôler sa propre santé, ainsi que le droit d'accès à un système de protection de la santé qui garantisse à chacun·e, la possibilité de jouir du meilleur état de santé possible.

Chaque patient·e a le droit de bénéficier d'une prise en charge de qualité : médicale et relationnelle, et d'être traité·e avec respect et dignité, au juste prix. La sécurité du·de la patient·e est également un principe fondamental des soins.

Parmi les droits fondamentaux des patient·e·s et les devoirs des professionnel·le·s de santé, on trouve :

- le respect de la dignité de la personne
- le respect de la vie privée et de la confidentialité de la personne
- la non-discrimination et l'absence de jugement (égal accès aux soins pour toute personne)
- le soulagement de la douleur
- le droit à l'information
- le droit d'exprimer son consentement éclairé